



# Appel à Projets d'Evaluation

-

## Programme Premières Heures en Chantier

### Objectifs de l'appel à Projets

La mise en œuvre du programme Premières Heures en chantier sur un territoire doit permettre à des publics très éloignés de l'emploi d'être accompagnés au sein des chantiers d'insertion. En effet, les critères de sélection pratiqués sont souvent trop élevés au regard des freins lourds de retour à l'emploi auxquels sont confrontés les grands exclus. Le programme Premières Heures est un sas temporaire, progressif et adapté. Le travail est envisagé comme le premier levier du processus de réinsertion sociale.

L'objectif de cet appel à projet est de réaliser des travaux d'études évaluatives destinés à éclairer la décision publique, faire progresser le modèle d'accompagnement des publics en situation de très grande précarité, notamment par le levier de l'activité. Dans l'Article 3, nous proposons des pistes de réflexion.



## Article 1 – Éléments de contexte, présentation générale

Convaincus qu'il est inacceptable de laisser au seuil de notre société une partie de la population, nous pensons que **le travail est un formidable levier de remobilisation et de dynamisation**. Aussi, Convergence France innove pour rendre possible l'insertion par le travail des grands exclus : notre ambition est d'enrichir les pratiques d'accompagnement des structures de l'Insertion par l'Activité Economique et de faire évoluer les politiques publiques correspondantes. Pour cela, nous mobilisons les chantiers d'insertion qui souhaitent s'engager dans cette voie en leur apportant ingénierie et financement, et nous coopérons avec les pouvoirs publics, locaux et nationaux. Forte d'une expérience opérationnelle acquise au sein d'Emmaüs Défi, notre association déploie ses actions dans un esprit de co-construction, d'expérimentation et d'évaluation continues et d'adaptation territoriale forte, en partenariat avec tous les acteurs, associatifs, publics et privés.

Nos activités portent notamment sur l'essaimage des programmes Convergence et Premières Heures en chantier.

### 1.1. Programme Premières Heures en chantier

- Objectifs du programme

La mise en œuvre du programme Premières Heures en chantier sur un territoire doit permettre à des publics très éloignés de l'emploi d'être accompagnés au sein de chantiers d'insertion. En effet, les critères de sélection pratiqués sont souvent trop élevés au regard des freins lourds de retour à l'emploi auxquels sont confrontés les grands exclus. Le programme Premières Heures est un sas temporaire, progressif et adapté. Le travail est envisagé comme le premier levier du processus de réinsertion sociale. De plus, le programme Premières Heures en chantier est soutenu par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dans le cadre d'une convention avec la Délégation Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) en vue d'un essaimage national. En ce sens, Premières Heures en chantier sera déployé en 2021 et 2022 sur 25 à 30 nouveaux territoires : principalement des métropoles, mais également des villes moyennes ou territoires ruraux.

- Le public accompagné

Le programme Premières Heures en chantier s'adresse aux personnes en situation de grande exclusion, cumulant un nombre important de freins lourds à l'insertion socioprofessionnelle et des difficultés sur les champs connexes (habitat, santé, mobilité, langue...), rendant impossible l'entrée en chantier d'insertion classique. Premières Heures est prioritairement orienté vers les publics sans abri, à la rue, ou sans hébergement satisfaisant. Il n'y a pas ou peu de prérequis à l'embauche au sein de Premières Heures hormis la seule volonté de travailler. Les chantiers d'insertion porteurs s'engagent à recruter un public qu'ils n'ont pas les moyens humains et financiers d'accompagner sans la mise en œuvre du programme Premières Heures.

- Les principes du programme

Le programme Premières Heures repose sur les principes détaillés ci-dessous et s'appuie sur un chantier d'insertion, bénéficiant d'un agrément a priori.



- **Recrutement sans sélection, ni prérequis** : pour un public SDF (Rue ou CHU), orienté par les travailleurs sociaux et/ou maraudeurs, qui ne peuvent habituellement accéder aux SIAE ;
  - Le programme Premières Heures comme **lieu d'accompagnement** : s'appuyant sur la remobilisation par le travail, sans attente de productivité, avec un suivi social et un accompagnement en interne par éducateur socio-professionnel ;
  - **Montée en charge progressive** et au cas par cas : le programme Premières Heures s'adapte aux besoins et capacités de la personne, de 4h à 20h par semaine ;
  - **Promesse de l'emploi et de l'hébergement** : mise en œuvre d'un parcours d'insertion progressif devant permettre d'être mis à l'abri et recruté à minima en CDDI
- Les modalités opérationnelles

Le programme Premières Heures fait intervenir trois acteurs autour de la personne accompagnée : l'équipe des travailleurs sociaux « orienteurs » en charge de l'accompagnement social et du suivi de la personne ; l'éducateur socio-professionnel en charge de l'activité Premières Heures, présent au sein du chantier d'insertion et l'encadrant technique du chantier (hors Premières Heures) en charge de l'intégration sur une activité avec les autres salariés en insertion. L'éducateur socio-professionnel représente une nouvelle ressource pour le chantier, dédiée à Premières Heures.

La montée en charge se fait par une augmentation très progressive du nombre d'heures hebdomadaires travaillées (4h, 8h, 12h, ..) proposée suite à l'évaluation conjointe de la situation par le travailleur social « orienteur », l'éducateur et l'encadrant technique, et de la volonté de la personne. Au départ, l'activité Premières Heures est localisée dans un espace dédié du chantier, avec une activité adaptée, puis progressivement les salariés Premières Heures intègrent les équipes classiques et sont alors encadrés par les ressources classiques du chantier (encadrants techniques). le chantier d'insertion mettant en œuvre Premières Heures propose au salarié une **suite de CDDI de courte durée** de moins de 20h hebdomadaires (payés au SMIC horaire). Pour accompagner l'augmentation progressive du rythme de travail hebdomadaire, des avenants successifs au CDDI sont signés entre le salarié Premières Heures et le chantier d'insertion.

Le chantier s'engage à poursuivre le parcours des salariés Premières Heures dès qu'ils ont la capacité de travailler selon le format standard des CDDI du chantier : la suite de parcours doit se faire sans rupture. Cette suite de parcours peut également être envisagée dans d'autres ACI partenaires.

## 1.2. Appui méthodologie de Convergence France

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Premières Heures, Convergence France accompagne les associations porteuses autant au lancement du projet sur les volets administratif, financier et opérationnel que dans la mise en œuvre des principes du programme dans la durée. Convergence France s'engage ainsi à :

- Soutenir le chantier porteur dans la mobilisation des collectivités locales pour le financement et le pilotage du projet.
- Appuyer le chantier porteur dans la mise en place des modalités administratives, notamment l'obtention de la dérogation pour les contrats de moins de 20h.
- Attribuer le label « Premières Heures en chantier » au chantier porteur, permettant pour les prescripteurs une identification simplifiée dans la plateforme inclusion.
- Aider le chantier dans l'identification et la rencontre des partenariats d'orientation et de suite de parcours.



- Structurer avec le chantier porteur la mise en œuvre opérationnelle de Premières Heures par une réflexion coconstruite autour du support d'activité, de l'articulation au niveau du chantier, des profils adéquats pour Premières Heures, la préparation à l'accueil des premiers salariés, etc.
- Accompagner la formation de l'équipe du chantier porteur par l'organisation de journée(s) d'immersion au sein d'autres chantiers porteurs et la mise en place d'un parcours de formation.
- Mettre à disposition auprès du chantier Premières Heures un cadre d'échanges autour des pratiques et des principes mis en œuvre.

Les différents volets de l'accompagnement de Convergence France sont détaillés se traduiront notamment autour d'une convention de mise en œuvre et/ou de coordination avec l'association porteuse.

### 1.3. Enjeux de l'évaluation

Les objectifs généraux de l'évaluation sont les suivants :

- **Evaluer les effets du programme Premières Heures pour les salariés** notamment sur leur situation en termes de logement, santé, accès aux droits mais aussi de remobilisation et de dynamisation du parcours...  
Qualifier l'efficacité de Premières Heures pour la remobilisation par le travail des personnes en situation de grande exclusion.
- **Observer les pratiques d'accompagnement des professionnels** intervenant sur le programme et notamment pour les travailleurs sociaux orienteurs et pour les éducateurs socio-professionnels/encadrants socio-éducatifs.  
Observer aussi plus largement les articulations avec les dynamiques des politiques d'insertion sociale et professionnelle dans les territoires

Par ailleurs, un objectif complémentaire de l'évaluation sera de questionner la méthodologie de déploiement mise en œuvre et identifier des pistes d'amélioration en cas de déploiement futur sur d'autres territoires.

Cette évaluation permettra à Convergence France d'étayer les éléments de plaidoyer qui pourront être utilisés auprès des pouvoirs publics pour proposer un déploiement plus large après 2022 et notamment pour fonder son financement par les pouvoirs publics.

## Article 2 – Problématique générale et axes d'évaluation

### 2.1. Objet de l'évaluation

Le programme Premières Heures en chantier a été déployé sur plusieurs territoires avec des dates de démarrage, des effectifs et des environnements de mise en œuvre différents. Aussi, d'ici 2022, Premières Heures devrait bénéficier à environ 800 salariés au sein de plusieurs territoires (25 structures prises en compte).

L'étude observera le programme Premières Heures en chantier sur les différents territoires, en intégrant une comparaison pour observer les différences et leur pertinence par typologie de territoires.

Le programme Premières Heures en chantier s'appuie sur les principes de DPH déployé au niveau parisien, sans l'appui de Convergence France et présentant notamment des modalités administratives



différentes (portage par une AI et non un ACI). Ces chantiers, notamment Emmaüs Défi, pourront être intégrés à l'étude.

Par ailleurs, 6 territoires (5 métropoles + la Charente) mettront en œuvre Premières Heures en lien avec le programme Convergence. Il sera observé l'effet croisé induit par la mise en œuvre simultanée des deux actions.

Globalement, la présente évaluation pourra s'appuyer sur l'observation d'une douzaine de territoires.

## 2.2. Axes d'évaluation – thématiques envisageables (non exhaustives)

L'évaluation du programme Premières Heures pourra se baser sur les différents axes d'évaluation, énoncés ci-dessous par ordre d'importance, et devra être en mesure d'en valider la pertinence. Le répondant pourra proposer d'autres axes jugés importants vis-à-vis des enjeux identifiés.

### **1/ Recrutement sans prérequis – orientation sur les personnes à la rue : un nouveau public ?**

Le programme Premières Heures en chantier s'adresse aux personnes en situation de grande exclusion, principalement à la rue, très éloignées de l'emploi, qui ne pourraient pas accéder directement aux ACI. Dans quelle mesure la mise en œuvre de ce nouveau programme permet-elle une ouverture du chantier d'insertion vers de nouveaux publics ? Quels sont les caractéristiques du public nouvellement accueilli au sein du programme Premières Heures ? Peut-on identifier quels sont les obstacles pour ces publics de rentrer directement dans le chantier d'insertion « classique » ?

Observe-t-on des caractéristiques spécifiques selon les territoires ?

### **2/ Le programme Premières Heures : quel effet dans le parcours des salariés ?**

Les projets observeront les effets du programme Premières Heures sur les salariés notamment sur leur situation en termes de santé, logement, accès aux droits mais aussi sur leur dynamisation, sociabilisation et pouvoir d'agir. Il s'agira de quantifier les résultats observés sur ces différents champs, mais également les ressources mises en place par les salariés pour accomplir cet effort de remobilisation.

Le programme Premières Heures s'inscrit particulièrement au sein d'une diversité de structures de par la taille des structures, la proportion de salariés Premières Heures par rapport au chantier classique, au type de support d'activité, l'implication du chantier dans d'autres programmes tels que Convergence, etc. Cette diversité de mise en œuvre du programme montre la capacité d'essaimage dans la prise en compte des besoins et contraintes d'un territoire. Dans quelles mesures les caractéristiques des structures ont-elles impacté les modalités de mise en œuvre de Premières Heures et plus généralement l'évolution de la situation du salarié ?

Une attention particulière sera portée sur la dimension territoriale, les enjeux pouvant varier d'un territoire à l'autre, avec notamment la mobilité en zone rurale par exemple.

### **3/ Progressivité et adaptation au cas par cas : utilité et pertinence ?**

Le programme Premières Heures s'appuie sur une montée en charge des heures hebdomadaires travaillées de façon très progressive et adaptée au cas par cas.

Dans quelles mesures la progressivité permet-elle une nouvelle projection du salarié pour acquérir de la confiance en soi et dynamiser son projet d'insertion ? En quoi la collaboration entre encadrant,



travailleur social et éducateur, notamment lors des évaluations conjointes, permet de constituer un programme adapté et pertinent pour le salarié ?

Enfin, le parcours et la situation de chaque salarié sont différents. Aussi, il est pertinent de questionner la nécessité d'un programme individuel. La mise en place d'une démarche individualisée, au cas par cas, facilite-t-elle l'appropriation du programme par les salariés et évite-t-on l'écueil d'une sur-individualisation ? Quels sont les facteurs permettant aux salariés de se sentir en confiance pour passer d'un dispositif très personnalisé à une activité professionnelle dans un cadre plus collectif ?

#### **4/ Grande précarité et remobilisation par le travail : quelle évolution dans les modalités d'accompagnement ? vers une nouvelle approche de création de lien et d'identification de parcours ?**

La multiplicité des dispositifs d'aide et d'interlocuteurs parfois mal ou non identifiés, met en évidence dans certains cas un décrochage entre les personnes marginalisées, très éloignées de l'emploi, et les dispositifs d'accompagnement et de remise à l'emploi disponibles. On peut parler ici d'invisibilité sociale.

Dans quelles mesures le programme Premières Heures est un nouvel outil d'« aller vers » et d'accompagnement pour les intervenants sociaux des maraudes et autres orienteurs ? Quelles sont les pratiques spécifiques mobilisées par le travailleur social dans son rapport avec le bénéficiaire ? Et, en quoi cela constitue-t-il un nouvel outil pour l'accompagnement des publics ?

Le programme Premières Heures en chantier permet une reprise très progressive d'activité des publics très éloignés de l'emploi qui sont aujourd'hui exclus des chantiers d'insertion. Afin d'intégrer ce nouveau public, le chantier d'insertion doit faire évoluer la qualification et les compétences des encadrants, notamment par le recrutement de profils d'éducateurs socio-professionnels. Comment les structures se sont-elles emparées de l'apparition de ces nouvelles compétences au sein de la structure ? Dans quelle mesure l'accueil de salariés Premières Heures a modifié l'accompagnement en place sur le chantier, au-delà de l'activité Premières Heures en elle-même ? Peut-on identifier des effets de bords ayant permis de développer d'autres compétences au sein de l'encadrement existant, ou au contraire une tension ?

Les frontières entre accompagnement social et encadrement socio-éducatif se voulant résolument plus fines, quels risques cela peut-il engendrer à l'égard du salarié, du travailleur social et du chantier ? Comment les acteurs se sont-ils mobilisés autour de cette question ? Quelle est la mobilisation des travailleurs sociaux dans le suivi global du salarié au sein de Premières Heures, au-delà de l'orientation ? Quels liens sont créés entre acteurs de l'AHJ et de l'IAE ?

Pour aller plus loin :

#### **Comment le programme Premières Heures fait-il évoluer les structures ?**

L'intégration du programme Premières Heures au sein d'un chantier d'insertion nécessite de faire évoluer la vision sur les conditions de production, étant donné qu'aucune productivité n'est attendue sur le programme Premières Heures. Comment les chantiers se sont-ils appropriés ce nouveau choix ? Comment se font les échanges entre encadrants techniques du chantier classique devant réaliser un équilibre difficile entre encadrement et respect de la production et les encadrants socio-éducatifs ? Des changements dans l'encadrement ont-ils été observés et dans quelles mesures ?

Sur un territoire, le programme Premières Heures repose également la mise en réseau et le partenariat inter-chantiers d'insertion, notamment pour l'accueil des salariés en suite de parcours. Ces suites de parcours sur le territoire modifient probablement dans une certaine mesure le public accueilli au sein des structures accueillantes. Quels sont les effets induits sur l'appropriation de nouvelles méthodes d'accompagnement dans



les structures ? A-t-on pu identifier une nouvelle volonté des structures à tendre vers l'accueil d'un public plus éloigné de l'emploi ? Dans quelle mesure, le collectif a permis un développement et un soutien du projet sur le territoire et pour les chantiers ?

#### **Quelle évolution du rapport avec les institutionnels et quelles solutions de financement ?**

Dans quelles mesures l'appropriation d'une expérimentation vers un public en très grande difficulté et donc sans productivité a modifié les attentes des services de l'Etat envers les chantiers d'insertion ?

Le programme Premières Heures permet aux chantiers d'insertion de retrouver une certaine autonomie dans le recrutement du public, notamment en n'exerçant aucun critère de sélection et avec une confiance à priori aux structures d'orientation. Quelle a été la mobilisation et les retours des services de l'Etat et des collectivités, et plus globalement des financeurs sur cette question ?

Comment les nouvelles fonctions nécessaires à la mise en œuvre du programme ont-elles été financées ? Est-ce pérenne ? Quels points d'attention ont été relevés dans les interactions entre financeurs et chantiers ?

Plus globalement, comment le déploiement se met-il en œuvre en dépit des complexités institutionnelles ? Et, comment le programme Premières Heures est-il intégré dans les orientations des Pacte Territoriaux pour l'insertion ?

## **Article 3 – Conditions de réalisation du projet**

### **3.1 Méthodologie**

Les équipes présenteront une lettre d'intention détaillant une proposition de méthodologie et un plan d'analyse, adaptés aux questionnements posés et aux délai et budget proposés.

Les travaux attendus pourront recourir à une méthodologie qualitative (analyse de pratiques des chantiers d'insertion et, plus généralement, de l'ensemble des acteurs constitutifs de l'écosystème du programme Premières Heures, récits biographiques de personnes accompagnées...) articulée avec une approche quantitative à partir de l'utilisation des données transmises par les chantiers d'insertion ou Convergence France (sans exclure la construction de données originales...).

Les équipes devront expliciter le choix de leur(s) méthode(s) d'investigation, notamment les modalités de recueil d'information et les acteurs qu'elles envisagent d'interroger. La démarche envisagée devra toujours être détaillée et se référer à l'état de l'art.

La conduite de cette prestation se fera en lien avec le comité scientifique de Convergence France. Des points de suivi réguliers seront réalisés avec l'équipe de Convergence France.

### **3.2 Données**

Les chantiers mettant en œuvre Premières Heures collectent des données en vue d'un reporting prévu au sein de la convention avec la DGCS. Les données collectées concernent la situation à l'entrée du salarié (administratif, couverture des droits de santé et habitat), le nombre d'heures travaillées par mois, l'accompagnement et les actions mises en œuvre en parcours et la situation du salarié en fin de parcours.

Si le répondant estime avoir besoin d'éléments complémentaires pour mener à bien son étude, il les identifiera très en amont afin que la faisabilité de la collecte des informations concernées soit évaluée avec les chantiers d'insertion.

Le cas échéant, le répondant pourra proposer la collecte de données complémentaires. Des « focus groups » pour favoriser l'expression des salariés sur des éléments complémentaires, non disponibles à



ce stade, pourront notamment être proposés par le prestataire, qui précisera la méthodologie envisagée.

### 3.3 Equipes candidates

Les références, profils et publications académiques de l'équipe constituée seront présentés dans la réponse à cet appel à projet.

L'équipe constituée pourra éventuellement mobiliser des chercheurs et un cabinet pour répondre à la consultation. Dans ce cas, elle devra prendre en charge la totalité de l'évaluation et désigner une entité tête de file du groupement. De plus, la méthode de travail en équipe, ainsi que les engagements et investissements de chacun devront être clairement explicités dans la réponse à cet appel à projets.

### 3.4 Financement et durée des travaux

Fin Juin 2021 : cadrage

Juin 2021 – mars 2022 : réalisation de l'évaluation

Octobre 2021 : rapport intermédiaire

T2 2022 : présentation et discussion sur les résultats

15 juin 2022 : rapport final

### 3.5 Budget max

40 000 € TTC

Les cabinets présenteront une offre détaillée faisant apparaître les coûts des différents volets proposés afin de faciliter le choix des éléments qui seront retenus pour l'évaluation.

## Article 4 – Modalités de candidature

### 4.1 Critères d'évaluation des projets :

La sélection du ou des prestataires se fera selon les critères de : qualité de l'offre et propositions méthodologiques ; références ; qualité des personnes proposées pour réaliser le projet ; respect du calendrier ; prix (les ressources mobilisées seront précisées).

### 4.2 Offre souhaitée

Pour le 30 avril 2021.

A adresser à : Pauline Kerguignas, [pkerguignas@cvgce.org](mailto:pkerguignas@cvgce.org)